

## **II. Critique à la réponse du gouvernement sur le questionnaire de l'ONU**

## II Critique à la réponse du gouvernement sur le questionnaire de l'ONU

Pendant ces dernières années, les femmes ont joué un rôle fondamental dans les différentes transformations et changements de la société. Dans ce contexte, les femmes ont pris conscience progressivement de leur pouvoir individuel et collectif afin d'obtenir l'égalité, le développement et la paix avec les hommes.

Ces trois objectifs furent prioritaires dans la IV Conférence Mondiale sur les Femmes qui eut lieu à Pékin en 1995 et qui fut considérée comme le sommet des précédentes propositions sur l'égalité ( Décennie de la Femme 1975/1985); Conférence de Nairobi, 1985; Conférence sur la Population et le Développement, Le Caire, 1994... toutes organisées par les Nations Unies).

La IV Conférence Mondiale sur les Femmes, Beijing 95 fit apparaître deux points fondamentaux. Ce fut la première fois que l'on éliminait les barrières culturelles, religieuses et ethniques qui précédemment étaient des obstacles pour la prise de conscience des femmes et qui à ce moment-là était un projet d'action commun vers l'égalité entre les femmes et les hommes. A travers la Plateforme d'Action, Beijing ne fut pas seulement une simple déclaration mais elle se concrétisa par une série de propositions pratiques pour la vie des femmes.

Cinq ans après, il est indispensable d'évaluer les effets de cette Plateforme. Ainsi, au niveau européen, l'Union a développé le IV Programme de l'Egalité, à partir de 1995. Au niveau national, le III Plan d'Egalité des Opportunités s'est enfin réalisé ( 1997-2000 ). Selon le propre Gouvernement espagnol le III Plan d'Egalité prétend développer les politiques d'égalité et d'opportunité des femmes en y incorporant les compromis de la Plateforme d'Action et les orientations du IV Programme d'Action Communautaire. Cependant, la révision de la réponse du Questionnaire des Nations Unies sur le suivi dans les Secteurs Spéciaux d'Intérêt de la Plateforme d'Action, nous a révélé que ce rapport est dépourvu de mesures importantes citées à Beijing. En conclusion, nous remarquons que le document présenté par le Gouvernement est une déclaration d'intentions et non une série de mesures concrètes.

Le document du Gouvernement a été présenté autour de 3 axes défendus dans le III Plan: développer des mesures spécifiques afin de combattre la discrimination pour sexe, développer le principe de "transversalité" qui assure dans n'importe quelle action la défense et le principe d'égalité et incorporer l'initiative sociale" dans l'action politique du Gouvernement.

Parmi les propositions faites par la Plateforme d'Action, nous trouvons "l'encouragement aux ONG afin qu'elles contribuent à la formulation et à l'application des stratégies et des plans d'action nationaux", chose que le Gouvernement espagnol n'a pas encore entrepris. Dans ce cas, l'incorporation de l'initiative d'action politique du Gouvernement a été peu convaincante. Même si le Gouvernement espagnol reconnaît que la participation active des femmes et leur incorporation sont indispensables, la réalité est totalement différente. Le Gouvernement n'a pas encouragé la participation et le travail développés par les réseaux de femmes, et également l'initiative sociale qui n'a

pas été tenue en compte dans l'approbation du III plan d'Égalité des Opportunités.

Par ailleurs, nous remarquons que le MAINSTREAMING ou "transversalité" n'apparaît pas dans les documents d'une façon concrète mais plutôt comme une simple obligation. Tenant compte de la Plateforme d'Action, nous considérons que le MAINSTREAMING doit s'intégrer dans toutes les politiques d'action du Gouvernement et ne doit pas se limiter à de simples secteurs comme la communauté Gitane ou les mécanismes institutionnels pour une complète intégration de la femme proposés dans le III Plan.

En ce qui concerne le développement des mesures spécifiques afin de combattre la discrimination pour sexe, nous avons remarqué la rareté de ces mêmes mesures. Nous voulons rappeler que l'égalité entre femmes et hommes n'est pas encore acquise dans la réalité et que le Gouvernement a toujours donné plus d'importance à la famille au détriment de la femme.

La réponse du Gouvernement aux douze propositions de la Plateforme a été inégale, aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif: peu de réponse en ce qui concerne l'environnement et moyens de communication, manque d'intérêt envers la femme et l'Économie.

D'autre part, le Gouvernement ignore trois des axes de la Plateforme, sans justification: la Femme et les Conflits Armés, les Droits de la Femme et de la Fille.

En définitif, le document du Gouvernement est incomplet sous tous les points de vue. Cela ressemble plus à une simple énumération d'intentions qu'à une proposition idéologique et politique faisant appliquer tous les termes de la Plateforme d'Action.

Lors de la déclaration de Beijing ( point 12) on réaffirme le compromis des états signataires avec:

Le droit inclut pour les femmes la liberté de pensée, de conscience, contribuant ainsi à la satisfaction des besoins moraux, éthiques, spirituels, ou intellectuels des femmes et des hommes, individuellement ou en communauté, et assurant la possibilité de réaliser toutes leurs potentialités dans la société et de configurer leurs vies en accord avec leurs propres aspirations.

Au niveau du point 13

Confier des responsabilités aux femmes et les faire participer dans les mêmes conditions d'égalité à tous les niveaux en incluant la participation lors des prises de décision et l'accès au pouvoir sont fondamentales pour atteindre l'égalité, le développement et la paix.

La plateforme pour l'action approuvée à Beijing dans la Déclaration des Objectifs se présente comme suit:

La plateforme pour l'action est un programme qui a pour objectif de confier ou déléguer des responsabilités aux femmes. Le but principal est d'éliminer les obstacles qui rendent difficile la participation active des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et privée, en partageant dans les mêmes conditions d'égalité, avec les hommes, toutes les décisions économiques, sociales et politiques.

Ceci signifie que l'on doit établir le principe de partage du pouvoir et des responsabilités entre les hommes et les femmes aussi bien dans le foyer familial que sur le lieu de travail.

Dans les accords, il est clair que les délégations de pouvoir sont les formalités requises afin de mener à bien la réalisation des objectifs.

Les analyses réalisées en Espagne par l'Institut de la Femme présente une vue d'ensemble incomplète. L'Institut considère la délégation de pouvoirs comme un axe mineur aux développements des initiatives et par conséquent, évince du noyau de décision les mesures futures.

La délégation de pouvoir implique une capacité et une potentialité qui pousseront l'autonomie et la participation des femmes dans tous les secteurs de la vie sociale et politique afin de contrecarrer et en même temps de modifier ce qui a été une socialisation, une éducation et une promotion pendant des siècles dans le sens opposé, c'est à dire dans la dépendance, la soumission et l'incapacité.

Pour cela, Beijing fut un sommet d'engagements. Deux compromis centraux de la Communauté Internationale autour de l'action de l'avancée des femmes ont été réalisés: la délégation de pouvoir que nous avons expliqué précédemment ainsi que l'intégration (mainstreaming) ou transversalité dans les politiques de perspective du genre.

Le rapport de l'Institut de la Femme ne fait pas suffisamment référence au second thème et ne considère pas la délégation de pouvoir comme un point important.

Par conséquent nous considérons qu'il est important d'apporter une analyse alternative et des propositions qui corroborent la délégation de pouvoir comme un axe central qui affecte tous les secteurs d'action.

Il s'agit d'utiliser l'éducation comme principale instrument d'égalité et de formation, d'accès à l'instruction à tous les niveaux afin de potentialiser la participation des femmes et surtout d'éviter qu'elles abandonnent l'activité scolaire pour se consacrer aux tâches domestiques. C'est ce que nous pouvons constater actuellement dans le monde.

En Espagne, et dans l'Union Européenne dont le niveau est plus avancé, il faut cependant insister sur la ségrégation qui persiste encore dans l'enseignement universitaire dans des contenus non discriminatoires et dans des valeurs d'égalité entre femmes et hommes.

Au niveau de la santé, la délégation de pouvoir et la capacité impliquent le contrôle de la propre procréation, la santé sexuelle et reproductive. Sur ce terrain, nous devons insister sur le fait et le droit à l'interruption volontaire de grossesse comme nous l'avons déjà souligné.

Dans le cadre de l'emploi et de l'économie, notre analyse est beaucoup plus avancée et se rapproche du nouveau contrat, égalité dans la promotion et la rémunération, spécialisation en ce qui concerne la conciliation de la vie familiale et professionnelle du point de vue de l'individualisation des droits.

En ce qui concerne la violence du genre, il est évident que la délégation de pouvoir implique la fin des relations sociales et culturelles historiquement inégales et qui ont causé tant de violence contre les femmes.

La délégation de pouvoir signifie en somme rompre avec les relations de domination et terminer avec l'espace privée et dévalorisant reconnu comme un lieu d'exercice du pouvoir et du travail.

Nous constatons que les prises de décision sont les plus touchées par la délégation de pouvoir. En premier lieu, sa visibilité et sa force parmi les médias contribuent à créer de nouveaux modèles perceptibles par la société et en second lieu, mais moins important par l'incidence réelle dans le pouvoir proprement dit et dans la prise de décision.

La délégation de pouvoir dans ce secteur signifie une participation de plein pied dans l'égalité, parmi les gouvernements des pays au niveau central, régional ou local et permettant l'accès en toute égalité aux représentations politiques dans les parlements et les assemblées législatives.

Sur ce point nous sommes claires: notre alternative- démocratie paritaire 40/60 obligatoire à travers la Loi Electorale.

Enfin, nous voudrions faire allusion à l'importance de l'universalité des droits de l'homme. La délégation de pouvoir signifie qu'aucune tradition, coutume ou pratique peut exclure les femmes de profiter des droits de l'homme qui constituent une partie inaliénable, intégrale et indivisible des droits universels de l'homme.

Les propositions recueillies dans ce rapport ont été réunies grâce à la collaboration des Associations suivantes:

- Association des femmes juristes "Themis"
- Association pour la Réflexion et l'Action Féministe ( ARAF)
- Association des Femmes pour la Solidarité "14 avril
- Association des Médias ( AMECO)
- Conseil de la Femme de La Région de Madrid
- Coordinatrice Espagnole pour le Lobby Européen des Femmes (CELEM)
- Département Confédéral de la Femme Syndicat UGT
- Fédération des Associations des Femmes Progressistes
- Fédération des Associations d'Assistance de Femmes Violées
- Fédération des Associations de Femmes Divorcées et Séparées
- Fédération Espagnole des femmes Chefs d'Entreprise, Cadres et Professionnelles (FEDEPE)
- Forum de Politique Féministe
- Fundación Mujeres (Fondation Femmes)
- Institut Universitaire des Etudes de la Femme de l'Université de Madrid